



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° I -
SÉANCE N° 519 DU 20 MARS 2023

SOLIDARITÉ AVEC LA TURQUIE ET LA SYRIE SUITE AUX SÉISMES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 19 h 24), Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 09), Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 13), Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 11), Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani (à partir de 18 h 24), Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 19 h 24), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 19 h 09), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 18 h 24), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était absent ou excusé

Paul Le Gal-Huamé.

Marie-Cécile Clavreul et Sébastien Buron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 MARS 2023

SOLIDARITÉ AVEC LA TURQUIE ET LA SYRIE SUITE AUX SÉISMES

Rapporteur : Georges Poirier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1115-1,

Considérant que les tremblements de terre qui sont survenus en Turquie et en Syrie les 6 et 20 février 2023 ont entraîné une crise humanitaire majeure,

Que Cités Unies France a décidé d'instaurer un fonds de solidarité pour les collectivités frappées par ces séismes,

Que l'association lavalloise "Les Amis de Tamam", qui apporte depuis 2015 une aide humanitaire à la population syrienne, organise une collecte destinée à secourir les victimes des tremblements de terre dans la région de Homs (Syrie),

Que la ville de Laval souhaite s'associer à cette mobilisation par l'attribution d'aides humanitaire d'urgence,

Que des conventions ou des documents contractuels doivent formaliser les relations entre la ville de Laval et les tiers susvisés,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'attribution, au titre de l'année 2023, d'une aide humanitaire d'urgence de 3 000 € à Cités Unies France, dans le cadre du fonds de solidarité pour les collectivités frappées par les séismes en Turquie et en Syrie, est approuvée.

Article 2

L'attribution, au titre de l'année 2023, d'une aide humanitaire d'urgence de 2 000 € à l'association "Les Amis de Tamam", afin d'acheter des denrées ou produits de première nécessité au profit des populations de la région de Homs en Syrie, sinistrées par les séismes, est approuvée.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante à intervenir avec l'association "Les Amis de Tamam", ainsi que d'éventuels avenants.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à ces aides humanitaires d'urgence.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault